



Le syndicat mixte du SCoT Nord-Isère, créé en 2001, est constitué de 3 intercommunalités rassemblant 68 communes. Il compte 194 000 habitants (population légale 2017) sur 735 km². Le SCoT du Nord Isère est un document qui vise à cadrer et maîtriser le développement de ce territoire à horizon 20 ans. Il est le fruit d'une longue démarche collective portée par les élus locaux. Toute l'importance de ce document réside dans sa mise en œuvre à travers les documents d'urbanisme locaux afin d'harmoniser les déplacements entre les différents lieux de vie, d'harmoniser l'accueil de la population sur le territoire, de favoriser le développement de l'emploi, de mieux protéger l'environnement.

Le stage se déclinera en deux missions, une première portant sur la thématique du développement commercial au travers du suivi et de l'analyse des projets commerciaux, et une seconde traitant de l'analyse paysagère des entrées de villes.

Mission de suivi et analyse des projets commerciaux notamment ayant été soumis à CDAC sur le territoire du SCoT Nord-Isère

CONTEXTE DE LA MISSION

Le SCoT Nord-Isère a renforcé son volet commercial dans le cadre de la révision du document prescrite en 2014 et approuvée en juin 2019.

Les dossiers de projet de création ou extension de commerce soumis à autorisation d'exploitation commerciale (et faisant l'objet d'un passage en commission CDAC) sont dès lors instruits sur la base des prescriptions du DOO (volets commercial, développement urbain, environnement, déplacements ,économie).

OBJECTIFS DE LA MISSION

Recenser et analyser les dossiers qui ont fait l'objet d'un passage en commission CDAC sur le territoire du SCoT, en distinguant les dossiers de plus de 1000 m² de surface de vente et de ceux de moins de 1000 m² (saisine volontaire de la CDAC), à l'échelle du territoire du SCoT et en frange du territoire.

Identifier les décisions prises relevant : du Bureau syndical du SCoT, puis de la CDAC, le cas échéant de la CNAC jusqu'à l'approche opérationnelle de réalisation de l'opération, l'éventuel abandon du projet ou report ou modification de dossier. Analyser la prise en compte ou non des réserves du SCoT et autres partenaires institutionnels au regard des prescriptions du DOO du SCoT d'une part et du code du commerce d'autre part et ce, de la décision du Bureau jusque-là décision finale ; mettre en perspective au regard de la position de l'intercommunalité et notamment lorsque celle-ci dispose d'une stratégie de développement commercial.

Analyser les opérations sous l'angle du dimensionnement global de l'offre commerciale du territoire et au regard des éléments figurant dans le rapport de présentation du SCoT.

Analyser les opérations d'un point de vue qualitatif au regard des prescriptions du DOO : localisation, intégration urbaine, déplacements modes doux, aménagements paysagers ...

Identifier les outils d'urbanisme et d'aménagement à disposition des élus en faveur du commerce, de la lutte contre la vacance commerciale .

Il s'agira de bâtir et alimenter un outil méthodologique de suivi sur ces différents aspects et de rédiger les analyses. Ce travail s'appuiera sur les outils déjà mis en place en interne au syndicat mixte, sur les éléments publiés sur les sites internet dédiés, ainsi que sur la mobilisation des personnes référentes au sein des services de l'Etat et des intercommunalités membres du syndicat mixte.

Mission d'analyse paysagère des entrées de ville et des projets d'aménagement en lien avec l'évaluation du SCoT.

CONTEXTE DE LA MISSION

L'évaluation des SCoT est une obligation légale et doit être menée au plus tard 6 ans après leur approbation. L'évaluation permet de mesurer les effets de l'application d'un SCoT en lien avec son document prescriptif le DOO. Dans la cadre de l'évaluation du SCoT Nord-Isère, 23 indicateurs de suivi ont été sélectionnés, dont un traitant plus particulièrement de l'insertion paysagère des projets et du traitement des entrées de villes. Cet indicateur permettra de suivre dans le temps les évolutions des entrées et sorties de ville, au fur et à mesure des mises en compatibilité des documents d'urbanisme.

OBJECTIFS DE LA MISSION

S'approprier les orientations du DOO du SCoT traitant de l'analyse paysagère, ainsi que le premier travail d'identification de sites effectué en interne.

Analyser comment la thématique du traitement paysager des entrées de ville et des projets est traitée dans les PLU compatibles avec le SCoT.

Réaliser un état de l'art de l'analyse paysagère afin d'alimenter l'indicateur d'évaluation.

Réaliser une analyse paysagère de certaines entrées de ville et projets présélectionnés en observant leur évolution depuis 2012 (date d'approbation du SCoT) jusqu'à aujourd'hui.

Proposer une méthodologie de suivi permettant l'actualisation de cet indicateur.

Il s'agira in fine d'apporter des éléments de réponse aux questions évaluatives suivantes : Y-a-t-il des réflexions d'ensemble sur les entrées de ville ? Permettent-elles de structurer l'urbanisation / d'orienter les différentes opérations d'aménagement pour créer une cohérence d'ensemble sur ces secteurs ?

Il s'agira également de croiser cette analyse avec celle portant sur les projets commerciaux lorsque ceux-ci se localisent en entrée de ville.

Ce stage vous permettra de découvrir la déclinaison réglementaire du SCoT dans les documents d'urbanisme, et à travers les projets concrets, de comprendre les enjeux liés au développement commercial ainsi qu'à l'insertion paysagère des projets d'aménagement, une approche transversale de la planification urbaine, d'échanger avec nos partenaires et élus sur cette problématique.

PROFIL RECHERCHE

Formation : Master 2 (voire master 1) en aménagement/urbanisme

COMPETENCES RECHERCHEES

- Connaissance et intérêt pour les enjeux relatifs au développement commercial à travers les différentes évolutions législatives ;
- Connaissances et intérêt pour l'analyse paysagère des territoires notamment des entrées de ville ;
- Connaissance des procédures réglementaires de l'urbanisme et des outils d'aménagement, outils opérationnels et de planification ;
- Connaissances en SIG et capacités pour la représentation cartographique ;
- Très bonne aisance rédactionnelle et de synthèse

QUALITES REQUISES :

- Aptitude relationnelle, sens de l'écoute ;
- Savoir articuler autonomie et travail en équipe ;
- Rigueur et prise d'initiative personnelle dans l'organisation du travail et du temps de travail ;
- Maîtrise des outils bureautiques.

NATURE ET DUREE DE LA CONVENTION DE STAGE :

- 6 mois à partir de février / mars 2023
- Poste basé à Bourgoin Jallieu.
- Stage à temps plein sur la base de 35h
- Rémunération légale, chèques restaurant, participation aux frais de transport en commun (50%)

CANDIDATURES :

Adresser CV et lettre de motivation par courrier électronique à secretariat@scot-nordisere.fr

Renseignements complémentaires : Marie Christine EVRARD, Directrice - 04 74 33 52 71

www.scot-nordisere.fr

Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère

13 Allée des Marettes,
38300 Bourgoin-Jallieu